



CSA-D d'installation – 28 février 2023

Présents

- Mme L'IA-DASEN
- M. Stoll
- Mme Masson, en charge de la Carte Scolaire
- Mme Dunot, responsable S3E
- Mme Kollman, Adjointe S3E
- Mme CLISSON, IEN Parthenay – Mme ?, IEN Marais – M. SANCHEZ, IEN École Inclusive

Organisations syndicales

- FSU-CGT : 5
- UNSA Education : 3
- FO : 1
- SGEN-CFDT : 1

Le Quorum est vérifié et M.Stoll ouvre la séance et désigne un secrétaire : M.Lhôte, FSU-CGT.

Déclarations liminaires

- **UNSA-EDUCATION : nous demandons le report du vote du Règlement Intérieur (RI) car le RI national n'a pas encore été voté, et que le nôtre est une déclinaison de ce dernier.**
- SGEN-CFDT
- FSU-CGT

Réponse de Mme l'IA-DASEN aux déclarations liminaires

Concernant le GDDE (groupe de travail des directeurs d'école), nous regrettons que certaines invitations ne soient manifestement pas parvenues à tous les participants. Une vérification sera faite. Mme l'IA-DASEN, ne souhaite pas qu'il y ait deux instances en même temps car elle souhaite que l'équipe de la Direction Académique soit complète lors des instances pour plus de transparence. De plus, elle souhaite favoriser le dialogue avec les Organisations Syndicales.

Les documents actualisés pour la carte scolaire ont été envoyés suite à la demande des OS.

En ce qui concerne le RI, il va être abondé des remarques formulées lors de ce CSAD, et qui seront remontées au rectorat mais le règlement intérieur ne pourra pas être voté aujourd'hui comme nous le précisons dans notre déclaration liminaire.

M.Stoll

Bilan des élections : 42,77 % de participation au niveau académique (en baisse par rapport à 2018) et 41,27 pour le département. Pas de modification de la représentation des OS au sein du CSA par rapport au CTSD.



Titulaires Formation spécialisée : identique au CSA. Le périmètre de travail de la formation spécialisée est l'ensemble des personnels des établissements du 1^{er} et 2nd degré du département.

Examen du Règlement Intérieur

Chap 1 : dispositions communes

Chap 2 : dispositions spécifiques au CSA

Chap 3 : dispositions spécifiques à la Formation Spécialisé.

Modifications à apporter

Mme l'IA -DASEN précise qu'elle respectera en premier lieu les textes puis la morale et l'éthique dans un second temps.

Questions Diverses : certaines de ces questions diverses sont celles de l'audience UNSA-Éducation de la veille, auxquelles Madame l'IA-DASEN n'a pas eu le temps de répondre.

- 1. Invitation réunion de directeur** : cette question sur les réunions de Directeurs est un serpent de mer ! Ce n'est pas la première fois que nous évoquons ce sujet en instance. Cette charge de travail se fait hors des 108H et sans frais de remboursement prévus. Ce ne sont que des invitations mais certains IEN se montrent insistants. Nous demandons que ces invitations ne donnent pas lieu à moyen de pression sur les directeurs qui se verraient empêchés de participer à ces invitations. Les collègues interviennent sans Ordre de Mission, et sur leur temps personnel. L'IA-DASEN sera bienveillante à ce sujet.
- 2. Inscriptions sur la LADE** : 25 inscrits - 19 validations - 6 refus
Les collègues refusés n'ont pas été informés des motifs de leur refus. Afin qu'ils puissent comprendre et revoir ce qui a manqué. Un courrier a été envoyé aux candidats et il leur ait proposé de se rapprocher de leur IEN. **Nous déplorons ce manque de savoir-faire de la part de notre administration et de la hiérarchie ! Comment les personnels engagés sur la LADE et refusés peuvent appréhender leurs erreurs, leurs manquements, leurs postures si aucun retour clair n'est posé, n'est explicité. Nous revendiquons vivement une RH de proximité qui s'applique à tous les niveaux et qui respecte les collègues qui s'engagent dans une démarche comme l'inscription sur la LADE.** Mme La DASEN s'engage à ce que ces 6 candidats refusés soient clairement informés des motifs du refus. **Nous demandons à ce qu'ils soient accompagnés et rassurés.**

Quid de ces mêmes collègues à qui l'administration demande d'assurer une direction par intérim, parfois au pied levé, qui se voient refuser la LADE mais à qui on demande de rester sur le poste car l'institution a besoin d'avoir quelqu'un sur la direction ! **Quel manque de respect pour ces collègues qui rendent service à l'institution.** L'IA-DASEN dit que certains collègues ne sont pas faits pour être directeur ! Nous sommes d'accord, mais alors accompagnons les, et que l'administration prenne ses responsabilités jusqu'au bout et retire les missions à ces personnes réputées incompétentes pour en nommer une autre... Jamais, un personnel de l'inspection de circonscription ne se déplace pour accompagner les collègues directeurs par intérim pour les aider, les former, les rassurer ! **Nous considérons que notre administration et que la hiérarchie manquent à leurs missions RH. Nous l'avons fortement déploré ce matin. Nous demandons davantage de respect pour les collègues qui s'engagent pour leur école et qui n'ont que trop rarement l'expression d'une moindre reconnaissance de leur hiérarchie et de l'administration.**

Attention pour le mouvement à venir : La réinscription de droit est activée. Les enseignants pourront repostuler sur la LADE en même temps que le mouvement. Les directeurs en poste devront eux aussi postuler à nouveau sur la LADE... Rien n'est acquis dans ce métier !

3. Problématiques des CAPD et des mouvements de personnels au niveau des services

Les PV des CAPD seront envoyés et l'Administration reconnaît un manquement de ce côté. Pas de CAPD encore planifiée sur le département alors que dans le 86 elle a déjà eu lieu. Mme L'IA-DASEN indique qu'elle sera planifiée et portera sur :

- Un recours ayant été demandé, une CAPD sera réunie.
- Un recours sur une promotion a été fait et serait recevable. Une promotion supplémentaire serait accordée par le Ministère.

4. Classe Exceptionnelle

Les hommes promus sont sur-représentés par rapport à leur classe d'origine par rapport aux femmes. Les ratios hommes/femmes seront désormais respectés.

5. Hors-Classe

Nous revenons sur la non promotion de certains collègues au regard de la question de la prise en compte de l'ancienneté dans l'échelon plutôt que l'AGS notamment pour les collègues Instituteurs est évoquée.

6. Temps Partiels

Quelle sera la politique de La DASEN sur les temps partiels sur autorisation ? Elle souhaite des critères de lisibilité clairs sur les choix portés dans le département. Un ordre de priorité sera discuté et appliqué mais elle confirme que toutes les demandes ne seront pas acceptées compte tenu des problématiques de recrutement actuelles. Les demandes devront être motivées. Les collègues qui sont déjà à temps partiel ne seront pas reconduits automatiquement. La DASEN indique qu'elle ne rentrera pas dans le champ de la discrimination et des représentations et s'appuiera sur des règles clairement explicites.

7. Démissions : 7 démissions depuis la rentrée 2022 :

- 3 alternants (STAR)
- 1 fin de disponibilité.
- 2 contractuels dont un en période d'essai.
- 1 stagiaire.

8. Psychologues – Médecins scolaires

- 1 à Parthenay - 1 à Niort - 1 à Saint-Maixent / Melle. Il en manque donc 3, nous dit-on ! Or les médecins scolaires étaient 9 il y a encore quelques années. Abracadabra...
- Il manque également 2 psychologues EDA.

Mme l'IA-DASEN explique que nous sommes dans une problématique majeure du manque de personnels malgré des campagnes de recrutement. Un point précis sera fait jeudi, lors de la carte scolaire.

9. École Inclusive

- Une carte des RASED sera donnée jeudi.
- AESH : 20 démissions depuis septembre dont 4 en période d'essai. Les postes ont tout de suite été repris par d'autres personnels.

Nous questionnons sur les raisons de ces démissions : les arguments avancés (salaire insuffisants, kilométrage important...) sont à nos yeux insuffisants. Jamais la question de violences subies par les AESH est interrogée ! Or nous savons que cette raison est majeure pour certaines démissions. Nous insistons pour que la question de la violence à l'école soit centrale dans nos débats en formation spécialisée.

- Nombre d'élèves notifiés mais non accompagnés : augmentation de 21% du nombre d'élèves accompagnés. En moyenne, 7 % des élèves ne sont pas accompagnés. Le délai moyen d'accompagnement n'est pas connu.
- AESH ont une formation de 60h dont 30h le mercredi après-midi. Certains ont un cumul d'activités qui les conduit à choisir entre le cumul d'activité et la formation. **La menace de retrait de salaire sur ces bas salaires est une mesquinerie de plus de notre administration envers ses personnels les plus précaires.**